



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 juin 2010

Le groupe Direct Energie pourra entamer en 2011 la construction de la centrale de 892 MW qui vient de recevoir du Préfet de Moselle l'autorisation d'exploitation. Cette autorisation est à la fois la plus importante et la dernière qui était nécessaire à la concrétisation du projet.

Dans son arrêté, le Préfet a souhaité aller au-delà de la réglementation en vigueur en la complétant d'exigences de construction et d'exploitation nouvelles que Direct Energie respectera et qui permettront à ce projet d'être exemplaire et unique en France en terme de respect de l'environnement et de la qualité de l'air et de l'eau.

Direct Energie se félicite de la décision du préfet de Moselle de délivrer son autorisation d'exploiter une centrale électrique à cycle combiné au gaz naturel à Hambach, dans la zone d'activité Europole II.

Cette décision va permettre à Direct Energie, aujourd'hui le premier fournisseur alternatif d'électricité en France, d'investir plus de 700 millions d'euros dans la construction d'une centrale électrique qui présente une technologie moderne à haut rendement énergétique d'une capacité de production de 892 mégawatts. La construction de cette centrale devrait débuter en 2011 et durer environ 3 ans.

La construction de cette centrale s'inscrit pleinement dans le cadre d'une démarche de renouvellement du parc de production national et fait partie intégrante de la politique énergétique de la France et de l'indispensable modernisation des infrastructures de production d'électricité. Direct Energie participe ainsi, à son niveau, à la modernisation des équipements électriques et contribue à la mise en place d'unités de production d'appoint, dont l'existence se révèle essentielle lors des pics de consommation tels que ceux auxquels la France a dû récemment faire face.

Pour Xavier Caïtucoli, Président Directeur Général de Direct Energie, « La décision de ce jour est une étape importante dans le développement de Direct Energie qui entend devenir un acteur global du marché de l'électricité en France en investissant dans tous les maillons de la chaîne énergie depuis la production jusqu'à la fourniture en passant par la distribution d'électricité et du gaz. Dans le contexte de l'examen du projet de loi NOME sur la nouvelle organisation du marché de l'énergie en France, cette décision consacre la capacité des opérateurs alternatifs à participer à l'effort d'investissement nécessaire pour renouveler le parc de production national.»

A propos de Direct Energie

Créé en 2003, Direct Energie est le 1^{er} fournisseur alternatif d'électricité en France avec plus de 600 000 clients particuliers et professionnels à ce jour. A la suite de l'ouverture du marché de l'énergie aux particuliers, le 1er juillet 2007, Direct Energie propose, depuis septembre 2007, son offre **d'énergie moins chère et plus verte**® à tous ceux qui souhaitent réduire leur facture d'électricité tout en préservant l'environnement et s'engage tous les jours en faveur de la protection de la planète à travers des actions concrètes et pédagogiques. Direct Energie est également depuis le début de l'année 2009, fournisseur de gaz naturel et propose des offres duales (électricité + gaz) permettant aux consommateurs de réduire efficacement leur facture d'énergie. Enfin Direct Energie possède et exploite actuellement plusieurs moyens de production électrique : quatre centrales hydrauliques, une ferme éolienne, et deux centrales solaires.

Retrouvez toutes ces informations utiles sur www.direct-energie.com

Contacts Presse

Image Sept

Grégoire Lucas – glucas@image7.fr – 01 53 70 74 94

Marie Artzner – martzner@image7.fr – 01 53 70 74 31